



**HAL**  
open science

## Licence Musicologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musicologie. 2016, Université Rennes 2. hceres-02037951

**HAL Id: hceres-02037951**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037951>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Musique

- Université Rennes 2

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Ouverte en 1978, la licence *Musique* impliquant l'Université Rennes 2 et le Pôle Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire est une formation généraliste à visée humaniste de formation en musique (pratique interprétative vocale et instrumentale, écoute, écriture) et en musicologie (théorie en analyse, histoire, esthétique, sociologie, etc.). Il s'agit pour les concepteurs de penser et d'étudier la musique, en rapport avec les autres disciplines artistiques, dans ses « dimensions formelles et langagières », à destination de la pédagogie et de la recherche.

## Synthèse de l'évaluation

La licence *Musique* offre deux parcours, *Musique et musicologie* et *Musiciens interprètes*, qui visent des débouchés distincts. Le parcours *Musiciens interprètes* accueille des étudiants du Pôle Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire pour une préparation au DNSPM (Diplôme national supérieur professionnel de musicien). La formation de ce parcours est donc dispensée entre les deux établissements, ce qui est conforme aux usages et réalités de terrain. La spécificité de cette licence dans le domaine de l'art (comme *a priori* de toutes les formations en art) est de conjuguer théorie et pratique. Les objectifs décrits se reflètent dans la maquette, assez bien équilibrée si l'on excepte le déficit en ethnomusicologie (reconnu par les auteurs du dossier) et possiblement en esthétique et musicologie en tant que discipline scientifique, au-delà des cours traditionnels d'histoire de la musique. La place des outils numériques dans la formation pourrait être amplifiée, là où ces outils accroissent l'efficacité en termes de transmission des savoir-faire (écoute et plus globalement formation de l'oreille).

En termes d'effectifs et de contenus d'enseignement, cette licence se place dans l'un des grands départements de musique historique en région, en offrant notamment un double cursus cohérent, solide, bien articulé et conforme aux débouchés. Par ailleurs, l'environnement local est riche (il existe de nombreuses institutions musicales reconnues) et les offres de formations à Bac +5 ou +8 sont très larges, avec des possibilités de poursuites d'études comme le DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant), le DNSPM, les masters recherche et enseignement, la préparation aux concours du second degré (CAPES et Agrégation) ou encore le doctorat. La position de la formation est dominante dans l'environnement en région Bretagne, en complément de filières musicales similaires à Tours et à Rouen.

L'équipe pédagogique est nombreuse en effectif, large, diversifiée et multi-carte en termes de recherche. Sur ce dernier point, l'inscription des enseignants-chercheurs dans deux laboratoires distincts et un groupe de recherche pluridisciplinaire est de nature, potentiellement, à donner le goût de la recherche scientifique à de jeunes étudiants en licence.

Des efforts à l'international sont constatés et louables compte-tenu de la difficulté à monter les dossiers concernés et des contraintes financières des étudiants.

L'Université Rennes 2 (voire le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche) devrait soutenir cette formation et ses promoteurs pour répondre aux spécificités d'une formation en art par l'art, autrement dit par la pratique artistique. L'absence de sélection sur les compétences musicales à l'entrée en première année de licence (L1) (imposée par la législation) est préjudiciable à tous les niveaux (démotivation des enseignants, échec des étudiants, perte de 75 % des effectifs entre la L1 et L2, nivellement par le bas, etc.) et incohérent, compte tenu des pré-requis musicaux indispensables et légitimement demandés. Par ailleurs, la réduction drastique des volumes horaires par année ne permet plus de répondre aux exigences lourdes de la formation en art, reposant sur un alliage fort entre la théorie et la pratique. Par exemple, des dérogations devraient exister pour l'organisation des ateliers. De plus, le jeu des compensations des notes pour l'obtention du diplôme ne permet pas de s'assurer de l'homogénéité des connaissances et des savoir-faire indispensables aux musiciens professionnels comme aux musicologues et/ou musicographes ou aux critiques. Enfin, les règles en vigueur quant au recrutement des chargés de cours et/ou professionnels (artistes bénéficiant du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle par exemple) ne permettent pas la souplesse nécessaire pour intégrer ces professionnels dans une formation par nature à dominante professionnalisante.

Points forts :

- Formation de référence au niveau national, dans une position de quasi-monopole en région Grand-Ouest.
- Environnement régional favorable en termes d'équipements culturels et de tradition des pratiques.
- Organisation et efficacité de l'UE « Méthodologie Projet Professionnel ».
- Lisibilité du partage des tâches et cohérence de l'équipe pédagogique.
- Pertinence de l'articulation des deux parcours et présence institutionnelle forte du Pôle Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire.
- Efficacité de la politique des stages, notamment en L3.
- Qualité de l'insertion professionnelle naturelle, via l'enseignement du secondaire et l'enseignement artistique spécialisé.

Points faibles :

- Un manque dans le domaine de l'ethnomusicologie (que le dossier relève à juste titre), auquel on pourrait ajouter un déficit dans le domaine de l'esthétique.
- Suivi du devenir des diplômés qui n'est pas un levier du pilotage de la formation.
- Absence de données sur les conditions matérielles de la mise en œuvre de cette licence spécialisée (équipement, locaux, etc.).

Recommandations :

Un travail de conviction est à faire auprès des tutelles pour obtenir des régimes dérogatoires s'agissant du recrutement des étudiants en L1, de l'organisation des examens et de leurs modalités d'évaluation ainsi que de l'assouplissement des règles d'embauches des professionnels musiciens.

L'absence de sélection à l'entrée en formation (en raison des contraintes réglementaires au niveau national) pourrait être partiellement compensée par une meilleure communication, notamment sur les pré-requis, les attendus, et les débouchés visés.

Enfin, il conviendrait que la formation développe ses propres outils de suivi des diplômés.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>Musique</i> propose un cursus traditionnel, que l'on retrouve de manière similaire dans des universités voisines comme celles de Tours, Rouen ou Poitiers. Les objectifs sont clairement affichés, explicités dans un document écrit avec précision et cohérence. Ces objectifs sont conformes aux débouchés du secteur : un volet « musicologie générale » et un volet « interprétation » (en relation avec le Pôle Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire), ce qui constitue là encore une constante dans les formations de ce type en France et tient compte de la spécificité du partage des responsabilités entre les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de la culture. Le dossier relève à juste titre un manque dans le domaine de l'ethnomusicologie, auquel on pourrait ajouter un déficit dans le domaine de l'esthétique et aussi dans le domaine de la musicologie comme discipline scientifique, tout en sachant que le volume horaire global de la formation est contraint et impose des choix cornéliens. Le double objectif généraliste et technique de la formation demanderait un volume horaire plus conséquent que le standard des licences généralistes. Enfin, l'anglais de spécialité proposé est un atout certain.</p> <p>Cette formation reste l'une des formations de référence au plan national.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>D'un point de vue académique, l'environnement au sein de l'UFR Arts, Lettres, Communication est très favorable : les ateliers de pratique artistique constituent une modalité pédagogique originale et le terme synergie est ici très approprié.</p> <p>La présence du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) dans le département constitue un avantage conséquent. La question de la non compatibilité entre la formation du CFMI et celle de la licence <i>Musique</i>, mentionnée dans le dossier comme « point à améliorer », ne peut être un point négatif puisque ces formations sont de fait non compatibles. Le corpus étudié, très large pour le CFMI et réservé à la haute culture, jazz compris, pour la licence <i>Musique</i>, et surtout les finalités professionnelles visées (le DUMI est un diplôme pour des intervenants dédiés à un public d'école élémentaire, la licence <i>Musique</i> prépare au professorat en collège) ne sont guère conciliables.</p> <p>Le partenariat avec le Pôle Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire et avec l'ESPE est également un point positif, eu égard aux débouchés visés. Le Conservatoire à rayonnement régional de Rennes est complémentaire de la formation sur le territoire, en tant qu'établissement d'enseignement initial artistique.</p> <p>La licence <i>Musique</i> est accompagnée par deux structures de haute culture importantes, pourvoyeuses de stages : l'Orchestre symphonique de Bretagne et l'Opéra de Rennes. L'assiduité à des concerts ou des répétitions est intégrée dans l'offre de formation.</p> <p>Enfin, le cursus d'études s'appuie sur deux laboratoires de recherche interdisciplinaires (en art) <i>Arts : pratiques et poétiques</i> et <i>Histoire et critique des arts</i>, ce qui constitue une complémentarité des plus excellentes.</p> <p>Cette formation est en position de quasi-monopole en région Grand-Ouest (Bretagne, Pays-de-Loire). Dans l'environnement assez proche, les universités de Rouen et Tours offrent des formations équivalentes, et non des moindres si l'on fait référence à la section Musique de l'Université de Tours.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est large et largement qualifiée en termes de recherche avec 2 PR + 3 MC-HDR, 4 MCF et 2 ATER à plein temps. Un important volume d'enseignement est assuré par 3 PRAG. Il s'agit donc d'une équipe, avec des spécialités diversifiées, comportant un partage des tâches équilibré. L'équipe des titulaires est impliquée dans le pilotage de la licence. Diverses responsabilités lui sont confiées : commission pédagogique de licence, année de formation, parcours, stages, espace musical, etc. Cependant, une remarque dans le dossier permet de penser que la L1 n'attire guère les enseignants titulaires expérimentés.</p> <p>Le volant de professionnels et de chargés de cours n'est pas très important, ce qui montre une politique de recrutement des titulaires efficaces. On peut aussi considérer que ce nombre d'intervenants extérieurs est trop limité au regard de l'insertion professionnelle visée.</p> <p>Le point faible relevé dans le bilan d'autoévaluation est précisément analysé : la réduction drastique du nombre d'enseignements (imposée par les instances de tutelles) ne permet pas une ouverture large de leurs contenus et donc induit un repli sur les enseignants-titulaires. C'est dommageable à terme : la spécificité des enseignements en art et la nécessaire présence des professionnels devraient être mieux prises en compte par les tutelles.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs des inscrits communiqués sont ceux des seules années universitaires 2011-2012 et 2012-2013. Ils représentent un peu plus de 300 inscrits en présentiel au total. Pour compléter les tableaux, le bilan d'autoévaluation énonce un chiffre de 200 inscrits en L1, de 70 à 90 en L2 et de 50 en L3. Cette chute des effectifs est assez préoccupante, même si elle n'est pas isolée dans le contexte national. L'absence de sélection à l'entrée en L1 est très préjudiciable dans ce type de formation, et malgré tous les efforts pour tenter des dispositifs de soutien, les formations en musique ne peuvent pas lutter contre la chute des effectifs, face aux découragements des néo-musiciens devant rattraper une dizaine d'années d'études musicales en trois ans.</p> <p>Les taux de réussite sont respectivement de 47 % environ pour la L1, de 72 % environ pour la L2 et de 84 % environ pour la L3. Ces chiffres sont globalement dans la moyenne des licences généralistes.</p>

	L'insertion professionnelle est déclarée excellente dans l'enseignement secondaire (CAPES, professorat des écoles, enseignement instrumental et vocal spécialisé). En revanche, l'enquête effectuée par l'OPEIP est inexploitable, comme le précise avec raison le dossier. Ceci laisse penser que le suivi des diplômés n'est pas un levier du pilotage de la formation.
--	---

Place de la recherche	L'environnement de recherche est essentiellement lié à l'adossement à l'EA <i>Arts : pratiques et poétiques</i> (6 EC), à l'EA <i>Histoire et critique des arts</i> (3 EC) et à un groupe de recherche pluridisciplinaire transversal (Kairos). Le potentiel est donc réel. Pourtant, l'articulation entre la formation et la recherche n'est pas probante. Par exemple, il n'existe pas de modules prévus pour assister aux manifestations scientifiques. L'absence également d'identification de la discipline scientifique « Musicologie » confirme la relative absence de la recherche à ce stade, indépendamment des compétences avérées des enseignants-chercheurs.
Place de la professionnalisation	<p>On remarquera la présence dans la maquette d'un enseignement de « Méthodologie au Projet Professionnel (MPP) », qui correspond, selon le dossier, à un axe stratégique de l'Université Rennes 2, par ailleurs organisé en cinq champs professionnels (dont au moins deux champs correspondent à la formation : « métiers de la culture et de la création artistique » et « métiers de l'enseignement et de la formation »).</p> <p>Si la professionnalisation est naturelle pour le parcours <i>Musiciens interprètes</i>, un effort semble réel pour le parcours <i>Musique et musicologie</i>, malgré la difficulté de trouver des stages.</p> <p>Concernant la fiche RNCP, les compétences et capacités évaluées sont détaillées, parfaitement précisées et conformes au programme de formation (à l'exception de la question esthétique et musicologique). L'item « compétences transversales » pourrait être étoffé, l'item « emplois accessibles » pourrait également être élargi vers les métiers d'ingénierie de la culture, de management culturel, de direction d'institution musicale, etc.</p> <p>Signalons enfin une importante critique formulée dans le bilan d'autoévaluation contre la compensation et le « laxisme » de la mise en œuvre des examens à l'université, estimés opposés à la préparation aux réalités du monde professionnel dans le domaine de la musique. Sur ce sujet aussi, les tutelles devraient tenir compte des spécificités des formations en art.</p>
Place des projets et stages	<p>Les stages sont facultatifs (donc rares) en L1 et L2, mais obligatoires en L3. D'une durée minimum de 20 heures, en observation ou en pratique, ils donnent lieu à un rendu obligé d'un rapport, cependant non noté. Concrètement, en 2013-2014, les chiffres sont les suivants : 4 stages réalisés en L1, 7 en L2 et 32 en L3. On relève une discordance entre le nombre de stages réalisés en 2013-2014 en L3 et le nombre d'étudiants (32 stages pour 47 inscrits).</p> <p>Une longue liste de structures ayant accueilli des stagiaires est fournie. Notons que la gestion des stages est centralisée au niveau de l'université.</p>
Place de l'international	<p>On constate quelques accords Erasmus (4) et plusieurs mobilités sortantes au-delà de l'Europe dont le Japon ou le Canada (sans préciser toutefois l'université concernée mais on peut supposer qu'il s'agit de l'Université de Montréal). Ces éléments sont la preuve d'une politique relativement volontariste qui par ailleurs met la maîtrise de la langue au cœur du projet de mobilité sortante.</p> <p>En revanche, on déplore l'absence de chiffres sur la mobilité entrante. Le dossier ne mentionne qu'un seul enseignant en mobilité entrante et indique la difficulté à créer des partenariats avec les universitaires anglophones (malgré la relative proximité géographique et culturelle).</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Sur ce sujet, de nouveau, l'absence de liberté par rapport aux directives nationales et aux choix stratégiques locaux de l'Université Rennes 2 est dommageable au regard de la spécificité des formations nécessitant des pré-requis forts en termes de pratique instrumentale. Imagine-t-on des étudiants en L1 de mathématique exempts de plus de 12 années passées dans l'enseignement secondaire à raison de plusieurs heures par semaine ? Les auteurs du bilan d'autoévaluation réclament de pouvoir bénéficier d'un dispositif de recrutement renforcé pour accueillir les L1 car les étudiants faibles musicalement entravent la progression de la promotion (« nivellement par le bas »). La licence se défend de demander une sélection à l'entrée, mais on peut l'entendre ainsi malgré tout, ce qui est justifié compte tenu de la spécificité des formations en art pour lesquelles les pré-requis en termes de pratique sont incontournables.</p> <p>Les passerelles et autres dispositifs de réorientation répondent au cadrage de l'université. Il existe une UE « Méthodologie Projet Professionnel » bien pensée et ciblée grâce à l'intervention de professionnels et d'étudiants tuteurs de M1 et M2 ainsi qu'un module « d'approche professionnelle » dont il est difficile de savoir, à la lecture du dossier, s'il est spécifique ou non à la licence <i>Musique</i>.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La charte des examens, la formation continue, la politique en matière de langues, CEI et VAE relèvent d'une politique d'établissement et renvoient au texte standard de l'université. On regrette de n'avoir aucune donnée ou information relatives au nombre de VAE en musique, en matière d'enseignement numérique, notamment sur l'aide à la réussite possible dans des cours d'écoute ou de formation musicale (point faible relevé dans le bilan d'autoévaluation) ou encore concernant une politique spécifique des langues musicologiques.</p> <p>A noter qu'une formation en informatique musicale est inscrite dans la maquette dès la L2, du fait de la présence d'un spécialiste renommé dans l'équipe pédagogique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Le dossier est très détaillé et exhaustif, malgré la complexité des modalités d'évaluation se combinant : contrôles continus, examens terminaux, assidus, non assidus, ateliers, stages, etc.). Ce descriptif est conforme aux pratiques pour ce type de licence.</p> <p>Concernant les jurys, ils fonctionnent selon les règles de l'université. Relevons toutefois l'organisation des évaluations en quatre jurys, trois pour le parcours <i>Musique et musicologie</i> (L1, L2 et L3) et un pour le parcours <i>Musiciens interprètes</i>.</p> <p>L'acquisition des six semestres est conditionnée à l'acquisition des « pratiques musicales » et stages, même si l'on s'étonne du caractère non obligatoire des stages en L1 et L2 et pas systématique, selon les chiffres, en L3, alors qu'indiqué comme obligatoires dans la maquette pédagogique pour cette dernière année.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Cette rubrique est délaissée dans le dossier.</p> <p>Le dossier renvoie au réseau de l'université appelé « Résonances », sans développer davantage la manière dont les étudiants de la licence <i>Musique</i> l'utilisent. Ce réseau est destiné à favoriser le lien entre les enseignants, les étudiants et les professionnels, en créant un « langage-compétences ».</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le dossier renvoie aux enquêtes réalisées par l'OPEIP, la dernière remontant à 2011. Signalons une remarque des auteurs du dossier quant au discrédit des enquêtes du fait du peu de réponses de la part des étudiants.</p> <p>On observe toutefois que les chiffres importants concernent la poursuite d'études : en moyenne 27 étudiants poursuivent en master, soit un taux de plus de 50 %.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement a été mis en place à la rentrée 2015 (après la rédaction du bilan d'autoévaluation). Ce conseil est de facture assez classique, même si le nombre de membres est faible (2 EC sur 8 - 2 PRAG, 2 étudiants, 1 chargé de cours et 1 professionnel). Le dossier ne mentionne aucun détail, autres que généraux, sur ses missions et les retombées de ces travaux. Il est à noter, d'une part, que ce conseil est commun à la licence et au master (ce qui semble être pertinent afin de garantir la cohérence de l'ensemble de la filière) et, d'autre part, la</p>



	<p>création en parallèle d'un conseil des étudiants, ce qui apparaît comme une idée originale de nature à installer un dialogue constructif entre l'équipe pédagogique et les usagers.</p> <p>Concernant les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants, l'enquête réalisée est peu fiable. A partir d'un taux de réponse de 35 %, les résultats indiquent 75 % de satisfaction : que signifie le terme « satisfait » ? Comment savoir si par exemple seuls les satisfaits répondent ? On peut légitimement se poser la question de l'utilité et la fiabilité de ces enquêtes. Par ailleurs, ce chiffre très global de 75 % de satisfaction ne semble pas être le chiffre spécifique de la licence <i>Musique</i>. Cette absence de commentaire laisse penser que les dispositifs d'autoévaluation sont pratiquement inexistantes et que cet outil n'est pas considéré comme un levier de pilotage de la formation.</p>
--	--

# Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2  
aux rapports de synthèse de l'HCERES  
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président  
  
Olivier DAVID



<b>Champ de formation</b>	Champ Arts
<b>Intitulé du diplôme</b>	Licence mention Musicologie

## Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

### Observations générales

L'université Rennes 2 prend acte des observations formulées par l'HCERES sur la licence mention Musicologie

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2